

## Résultats du 1er exercice de la Métropole

Le **Département du Rhône** couvrait jusqu'à fin 2014 le territoire du **Grand Lyon**. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour la création de la Métropole de Lyon, il lui a transféré les compétences qu'il exerçait sur son territoire, à savoir principalement :

- Le social (avec l'Aide aux Personnes Âgées, l'Aide aux Personnes Handicapées et le RSA)
- L'enseignement (les collèges),
- La culture, le sport et les loisirs (musée des Confluences, parc Lacroix Laval,...).

Afin de déterminer d'une façon rigoureuse l'évolution des charges et produits entre 2014 et 2015 pour les contribuables de la **Métropole**, CANOL a comparé l'ensemble des opérations par habitant constatées en 2015 pour la **Métropole** à la somme de celles constatées en 2014 à la fois pour le **Grand Lyon** et pour le **département du Rhône**.

Cette comparaison a été faite par habitant, la population ayant progressé de 1,4% en un an sur la Métropole.

### Fonctionnement :

**Les recettes de fonctionnement** sont pratiquement constantes entre 2014 et 2015 (-0,1%). On note cependant les hausses suivantes :

- impôts « ménages » (+ 9,4%, 39 €/hab.), due à la décision prise par nos élus d'augmenter les taux de 5% et à l'augmentation dynamique des bases
- droits de mutation (+17%, + 26 €/h).
- péage TEO (+8€/h) la métropole reprenant la part du département
- eau (+7€), résultat du nouveau contrat

Ces recettes supplémentaires ne compensent pas entièrement :

- la baisse continue des dotations en provenance de l'Etat (-13%, -70 €/h)
- la forte hausse des différents fonds de péréquation décidée au niveau national (+41€/h).

**Ce déficit de ressources entraîne donc des contraintes financières réelles sur les dépenses de fonctionnement compte tenu de la dérive naturelle des coûts de personnel et des charges fonctionnelles.**

Afin d'être précis et exact, l'analyse des dépenses dans les différentes fonctions a été faite en net, c'est-à-dire recettes correspondantes déduites.

Outre celle des charges culturelles dues à la prise en charge du **Musée des Confluences** (+16,9% hors désengagement récent et total du département), l'augmentation la plus importante, +4,7%, est constatée dans la santé et l'action sociale (+21€/hab.) : dans ce secteur, le Grand Lyon, pas plus que le département, ne peut maîtriser le rythme d'augmentation des allocations décidées par l'Etat, bien qu'il les ait partiellement compensées par une diminution sensible des aides à l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Les seules autres fonctions dont les dépenses nettes augmentent sont la sécurité (+4,1%) et les services généraux (+3,7%).

Dans les autres domaines, elles diminuent systématiquement, grâce à une politique volontariste de réduction des dépenses. Les principales baisses sont constatées dans l'environnement (-23%, grâce à 33 M€ de produits exceptionnels non prévus et non explicités !) et dans les transports (-14,4%, la métropole ne supportant plus les charges hors de son territoire).

Les dépenses globales de fonctionnement par habitant continuent néanmoins de croître de 2,8% au global et de 0,2% en dépenses nettes, ceci malgré une baisse relative des frais de personnel de 7% (permise par la répartition de celui-ci entre la **Métropole** et le département, très défavorable à ce dernier en matière de coûts). Il faut également ne pas oublier les 75 M€ de compensation (56 €/hab.) versée au département du Rhône pour soutenir sa capacité d'investissement.

Le résultat global de ces constatations est **une baisse significative de la capacité d'autofinancement du Grand Lyon** (-49 €/hab.) qui passe de 18% des recettes de fonctionnement en 2014 (Grand Lyon et Département confondus) à 16% en 2015...

### L'investissement :

Il souffre de cette situation détériorée : il était prévu d'investir en net 469 € par habitant, il n'en a été investi que 307 €, soit un bon tiers de moins ! Il est vrai que 2015 a été l'année de la mise en place de la **Métropole** et qu'il était

sans doute difficile de mener de front cette installation et de nouveaux projets. Cela s'explique aussi par la diminution de la capacité d'autofinancement (d'où moindre recette d'investissement) et sans doute par la nécessité de pouvoir faire face aux indemnités générées par la **négociation des emprunts toxiques hérités du Conseil général**.

**La dette** par habitant représentait 1 583 €/hab. à fin 2015, indemnités dues à la résolution des emprunts toxiques non comprises, alors qu'elle n'était que de 1 133 € à fin 2014.

### **Conclusions**

Notre analyse montre clairement les **délicats problèmes que pose le transfert des compétences issues du Département** : le **Grand Lyon** a bien réduit les coûts partout où il le pouvait, mais n'a pu le faire dans le domaine social car il n'y maîtrise pas le niveau des allocations versées. Or les charges sociales recueillies représentent à elles seules 49% des charges de fonctionnement de la métropole. Vous y ajoutez le **musée des Confluences**, les collèges et les emprunts toxiques... et voilà la **métropole** fortement handicapée dans son fonctionnement et obligée de réduire la politique d'investissement qu'elle menait précédemment !

La baisse des dotations de l'Etat conjuguée à un surplus de dépenses sociales a tout de même eu le mérite d'obliger la métropole à faire des économies sur ses coûts de fonctionnement. Mais c'est encore insuffisant pour lui permettre d'atteindre le niveau d'investissements qu'elle a prévu.

**On attend impatiemment les résultats de la synergie entre la responsabilité des aides sociales et celle du développement économique.**